

CFP MAZZARELLO

Ecole Entreprise

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CFP MAZZARELLO



Editions MAZZA
2022

Table des matières

1. PREAMBULE	2
2. CONTEXTE	2
3. QUELQUES DEFINITIONS	2
4. DOMAINE D'APPLICATIONS	3
5. PRINCIPES DIRECTEURS	4
a) La responsabilité	4
b) La solidarité.....	4
c) La participation	4
d) La précaution.....	4
e) La subsidiarité	5
6. OBJECTIFS ET LIGNES D'ACTION	5
6.1. Objectifs d'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté	5
6.2. Objectifs d'écologisation	6
6.3. Objectifs de sensibilisation et de communication environnementale	7
6.4. Objectifs de gestion environnementale	8
6.4.1. Gestion responsable des approvisionnements	8
6.4.2. Gestion responsable de la consommation d'énergie	8
6.4.3. Gestion responsable de l'eau	8
6.4.4. Gestion responsable des matières résiduelles	8
6.4.5. Gestion responsable des matières dangereuses	9
6.4.6. Gestion de la qualité de l'air	9
6.4.7. Gestion responsable des espaces verts et des lieux de culture végétale	9
6.4.8. Gestion écologique du transport	9
7. ROLES ET RESPONSABILITES	9
7.1. La Direction du Centre	9
7.2. Le Comité de Gestion	9
7.3. Le Comité de Suivi des activités	10
7.4. L'Unité Formation Emploi	10
7.5. Le Comité de Parents	10
7.6. Le Comité des enseignants	11
7.7. Le Gouvernement des apprenants	11
8. REVISION DE LA POLITIQUE	11
9. ENTREE EN VIGUEUR	11
NOTE	12

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CFP MAZZARELLO

1. PREAMBULE

Le CFP MAZZARELLO est une école mixte située en zone rurale. Elle est aussi une école entreprise et possède des unités de production et des activités génératrices de revenus.

L'article 185 de la loi cadre stipule que l'école doit inculquer à l'apprenant le sens civique, patriotique et environnemental.

Il est irresponsable aujourd'hui de parler de l'éducation aux enfants sans leur parler de l'environnement.

VIA DON BOSCO, étant partenaire du CFP MAZZARELLO, insiste dans ses thèmes transversaux sur la protection de l'environnement. C'est ainsi que dans son programme 22-26, le CFP MAZZARELLO s'est proposé d'élaborer sa politique environnementale.

Avec cette adoption, le Centre veut démontrer que l'environnement constitue une priorité, tant au niveau des pratiques institutionnelles et individuelles qu'au niveau de l'intégration des notions d'éco responsabilité dans l'enseignement.

2. CONTEXTE

Le Centre organise trois filières : coupe et couture, agroforesterie, transformation des produits agricoles et nutrition de base. On ajoute aussi les deux années d'Education de Base

Dès la rentrée 2020, des leçons dédiées à l'éducation à l'environnement ont été dispensées aux apprenants de la République Démocratique du Congo (RDC). Cette décision avait été prise le 13 Juillet 2020 par le ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable et par le ministre en charge de l'Education et notamment de l'Enseignement primaire, secondaire et technique. Elle visait à informer les jeunes, dès leur scolarisation, aux valeurs de protection de l'environnement et à les sensibiliser aux actions qu'ils peuvent réaliser avec leurs familles.

Les curricula utilisés dans nos filières tiennent compte des normes et du respect de l'environnement. Et les unités de production appliquent dans l'ensemble un système de gestion de leur environnement.

Comme on le voit nos programmes éducatifs permettent alors de transmettre des messages sur la protection et le respect du patrimoine naturel ainsi que l'assainissement de l'environnement.

L'éducation à l'environnement contribue à l'Objectif de Développement Durable qui est aussi poursuivi par le Centre MAZZARELLO.

3. QUELQUES DEFINITIONS

- **Communauté éducative** « Toute personne étudiant ou travaillant au centre ainsi que les tiers qui sont en relation, directement ou indirectement, avec une personne du centre dans le cadre de ses études, de ses activités ou de son travail. »
- **Décroissance** « Idéologie, issue du mouvement écologiste des années 1970, prônant la diminution de la croissance économique comme solution aux divers problèmes sociaux et Politique environnementale
- **Développement durable** «En RD Congo, la bonne gouvernance, la consolidation de l'état de droit, la protection des civils et la promotion d'un développement durable et inclusif sont au cœur des interventions pour soutenir la croissance économique et la

gestion durable et soucieuse de l'environnement des ressources naturelles, au bénéfice des populations.

- **Durable** « Se dit d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. »
- **Écocitoyen** est un concept relatif à une personne qui a intégré la nécessité de protéger l'environnement dans sa vie quotidienne. L'écocitoyen participe aux choix politiques dans le cadre de la démocratie et adhère à un contrat social plus respectueux de l'environnement. »
- **Écologie** « Science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et les relations qu'ils ont avec leur milieu de vie. »
- **Écologisation** « Le processus de quête de connaissances et de pratiques dans l'intention de mieux respecter l'environnement et d'inspirer les décisions dans le sens d'une plus grande responsabilité économique, pouvant favoriser la protection de l'environnement et la durabilité des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. »
- **Écoresponsable ou écoresponsabilité** « Qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. »
- **Éducation relative à l'environnement (ERE)** « Cette sphère éducative inclut un spectre d'avenues diverses, selon la conception qu'on adopte de l'environnement et selon l'angle sous lequel on considère le rapport individuel et social à celui-ci : éducation au milieu naturel, à la conservation, au territoire, à l'écoconsommation, au développement durable, éducation écologique, écoformation, éducation à la santé environnementale, etc. Trois angles d'approche (ou perspectives) peuvent être ici considérés pour déployer une telle éducation : une perspective socioécologique, une perspective psychosociale et une perspective pédagogique. »
- **Environnement** « Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, qui est susceptible d'influer sur les organismes vivants, notamment sur le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci. »
- **Salongo** : « Travail d'assainissement où toute la communauté est impliquée ».
- **Entreprises scolaires** : « unités de production qui cadrent directement avec la formation où les employés sont des apprenants ».
- **Activités Génératrices de Revenus (AGR)** : « unités de production qui ne cadrent pas avec la formation, ces dernières visent un profit pécuniaire pour l'autofinancement de la structure ».

4. DOMAINE D'APPLICATIONS

Cette politique s'applique à la communauté éducative et pour toute activité qui se déroule dans les lieux du collège. En l'occurrence, chacun et chacune sont responsables du respect de la Politique environnementale. Cette politique environnementale guide les interventions, notamment, dans les champs suivants :

- Éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté;
- Écologisation;
- Sensibilisation et communication environnementales;
- Gestion environnementale.

5. PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique repose sur les 5 principes fondamentaux sur le développement durable.

a) La responsabilité

La responsabilité s'exerce à deux niveaux : individuelle et collective.

Les États portent principalement la **responsabilité collective**. Ce sont eux qui créent les conditions du développement durable. Pour cela, ils utilisent par exemple les contraintes environnementales. Par ailleurs, ce sont également eux qui doivent mettre en application le principe de pollueur-payeur, acté par beaucoup de gouvernements dans le monde.

Au **niveau individuel**, nous faisons tous des choix relatifs au développement durable. Nos décisions vont impacter notre mode de vie, notre foyer, notre famille, notre société. Mais nous avons également une influence selon notre implication dans la vie collective : professionnelle, associative, sportive, culturelle, politique... Nos opinions, nos votes, nos comportements peuvent avoir un impact sur les structures collectives dans lesquelles nous évoluons.

Il appartient à chacun de nous de veiller à la cohérence de nos comportements.

b) La solidarité

La notion de solidarité pour le développement durable s'entend également à plusieurs niveaux. D'une part, on parle de **solidarité entre les peuples**. Que ce soit au niveau local, national, international ou entre les régions du monde, notamment entre les pays développés qui sont souvent des pays du nord et les pays en développement, souvent des pays du sud.

Mais la solidarité peut aussi s'entendre **entre les générations**. En effet, les générations de demain devront porter les conséquences des choix des générations d'hier et d'aujourd'hui.

Les décisions prises aujourd'hui doivent tenir compte des besoins des générations futures ainsi que de leur droit légitime de vivre dans un environnement décent.

c) La participation

Le développement durable nécessite la participation de chaque individu. Chaque être humain est un citoyen de cette planète. Quelle que soit sa nationalité, son statut social ou sa profession, **chacun peut avoir un impact**, à son niveau, sur la réalisation de projets durables.

Pour cette dimension, il faut savoir qu'une large participation des individus présuppose des processus d'information transparents afin que chacun puisse avoir **accès aux informations** et **décider en conscience**.

d) La précaution

L'application du **principe de précaution** implique d'être vigilant sur les **conséquences** de nos actions.

Si nos décisions entraînent des **dommages irréversibles**, par exemple en exploitant des ressources non renouvelables, ou s'il y a un doute quant à la réversibilité de ces mesures, alors mieux vaut s'abstenir. Nous sommes responsables devant nos enfants des choix que nous faisons aujourd'hui. Ils impactent le monde dans lequel ils vivront demain.

e) La subsidiarité

En politique, la subsidiarité signifie que les décisions doivent être prises par les échelons administratifs les plus bas possibles. La responsabilité est également décentralisée de la même manière.

Concrètement, cela signifie laisser œuvrer les acteurs de terrain. Ce fonctionnement permet des mesures plus rapides avec une efficacité accrue.

6. OBJECTIFS ET LIGNES D'ACTION

Les objectifs de la politique sont regroupés en fonction du type de champ d'application sur l'environnement et des activités qui le génèrent.

6.1. Objectifs d'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Intégrer dans les programmes d'études et les activités de formation, lorsque les compétences s'y prêtent, des notions relatives à l'environnement, au développement durable, à l'écologisation ainsi qu'à l'écocitoyenneté.

Intégrer des valeurs de protection de l'environnement dans les autres activités de formation organisées pour les apprenants et pour les membres de la communauté.

En guise d'exemple :

Dans l'option agroforesterie, l'apprenant est capable d'exécuter de façon durable et améliorer les travaux agricoles et forestiers dans le respect de l'environnement. Les pratiques professionnelles se font selon les principes agro-écologiques.

Dans la filière coupe et couture, les cours de travail manuel, de législation sociale, d'économie domestique ont trait à la protection de l'environnement.

Dans la filière "transformation des produits agricoles et nutrition de base" : les cours d'hygiène alimentaire, de législation alimentaire, d'éducation nutritionnelle, de pathologie alimentaire, de conservation ramènent les apprenants au respect de l'environnement et au développement durable.



Retournement du compost



Utilisation du compost pour la fertilisation

6.2.Objectifs d'écologisation

- Mettre en œuvre un plan d'écologisation cohérent avec la politique environnementale afin de viser l'amélioration continue de nos pratiques.

En guise d'exemple :

- La création de la forêt scolaire servant d'un puits de carbone pour lutter contre les réchauffements climatiques.
- La journée internationale de 'l'arbre ' chaque 05 Décembre de l'année est commémorée par la plantation des arbres au Centre et sur les avenues environnantes.
- La fabrication de composts à partir de recyclage de déchets des unités de production et de notre environnement.
- La production de champignons pleurotes qui est une garantie dans notre milieu où les champignons sont périodiques.



Pépinière des acacias



Transport des plants pour le repiquage



6.3.Objectifs de sensibilisation et de communication environnementale

- Favoriser l'adoption de comportements responsables et le respect de la présente politique.
- Informer la communauté Educative aux enjeux liés à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté, ainsi qu'aux initiatives environnementales mises en place.
- Inciter tous les groupes et les individus impliqués dans les activités du Centre à se responsabiliser face à la protection de l'environnement.
- Favoriser la concertation entre les différents membres de la communauté Educative qui désirent s'impliquer en matière d'environnement, de développement durable et d'écocitoyenneté.
- Encourager l'engagement des apprenants, des enseignants, des ouvriers et des parents dans les projets environnementaux et reconnaître cet engagement.
- Favoriser la mise en place de partenariats avec les acteurs externes en environnement.
- Favoriser le rayonnement des initiatives environnementales.



En guise d'exemple :

- L'intégration de la population aux notions de l'environnement
- Les apprenants amènent des outils de travail de la maison pour un "SALONGO" après une sensibilisation.

6.4.Objectifs de gestion environnementale

- Gérer les opérations courantes dans le respect des réglementations en vigueur et de la qualité de vie de la communauté, et ce, tout en minimisant leurs impacts sur les ressources.
- Privilégier la réduction à la source dans l'ensemble des opérations courantes et favoriser la décroissance.
- Soutenir les actions favorisant l'achat local, la réduction à la source ainsi que les certifications biologiques et équitables.
- Adopter des mesures pour réduire la dépendance du Centre aux énergies fossiles dans l'ensemble de ses activités.

6.4.1. Gestion responsable des approvisionnements

Lors d'acquisition de biens, de services et des travaux de construction, le Centre, de concert avec les requérants et les fournisseurs, vise à :

- Privilégier la réduction à la source et l'économie de partage;
- Favoriser l'utilisation de produits sains pour la santé et pour l'environnement, les achats locaux et les achats de biens durables, réutilisables, recyclables et recyclés;
- Respecter les lois et règlements environnementaux en vigueur;
- Tenir compte de l'ensemble des coûts liés à la disposition responsable des matières résiduelles engendrées par les nouvelles acquisitions;
- Intégrer les considérations environnementales pertinentes aux appels d'offres.

6.4.2. Gestion responsable de la consommation d'énergie

Le Centre vise à protéger l'environnement par des mesures d'entretien et d'amélioration continue de son kit de système solaire et de ses installations.

6.4.3. Gestion responsable de l'eau

Le Centre réduira le gaspillage de l'eau, protégera la qualité de l'eau consommée en évitant sa contamination et s'assurera que les rejets sont conformes.

6.4.4. Gestion responsable des matières résiduelles

Le Centre mettra l'accent sur la réduction à la source afin de consolider sa démarche "zéro déchet". Il s'engage à améliorer son programme de gestion des matières résiduelles dans le but de détourner un maximum de matières de l'élimination. Le Centre souhaite poursuivre l'intégration des principes des 3R-V (une abréviation des quatre façons de réduire le gaspillage

de nos ressources : Réduction à la source; Réemploi; Recyclage, Valorisation) dans la gestion de ses matières résiduelles.

6.4.5. Gestion responsable des matières dangereuses

Le Centre assure une gestion saine lors de l'utilisation des matières dangereuses, afin de préserver et de contrôler les risques pour la sécurité des personnes et de l'environnement en conformité avec les lois.

Le Centre limite l'acquisition de matières dangereuses au minimum et essaie de leur substituer des produits moins nocifs lorsque les solutions équivalentes et économiquement viables sont disponibles. De plus, le personnel affecté à la gestion ou à l'utilisation courante des matières dangereuses reçoit une formation spécifique.

Exemple : A la savonnerie, pour fabriquer le savon noir, on n'utilise pas la soude (dangereuse pour la santé) mais la cendre de pelures de bananes.

6.4.6. Gestion de la qualité de l'air

Le Centre prend les moyens requis afin d'assurer une bonne qualité de l'air et résoudre les problèmes à l'aide d'interventions appropriées. L'objectif principal est de réduire les sources de polluants pouvant avoir des impacts sur la santé des occupants et de respecter les normes en vigueur en matière de confort des individus.

6.4.7. Gestion responsable des espaces verts et des lieux de culture végétale

Le Centre bénéficie d'espaces verts qui sont mis en valeur afin d'en garantir la qualité et la viabilité et d'assurer la préservation de la biodiversité. Le Centre s'assure d'utiliser des produits et des méthodes respectueux de l'environnement pour l'entretien des pelouses, des végétaux et des aires de circulation, et s'engage à entretenir ses lieux de culture de façon biologique en évitant l'utilisation d'engrais chimique et de synthèse ainsi que de pesticides.

6.4.8. Gestion écologique du transport

Le Centre encourage, par diverses mesures et initiatives, l'utilisation de transport actif, le transport collectif et le covoiturage.

7. ROLES ET RESPONSABILITES

Bien que l'ensemble de la communauté du Centre soit impliqué dans l'application de la présente politique, certaines instances et directions du centre ont des rôles et responsabilités plus spécifiques.

7.1. La Direction du Centre

L'application de la présente politique est sous la responsabilité de la Direction du Centre qui fera appel à la responsabilité des différents acteurs du Centre, selon les attributions de chacun et chacune et les ressources qui leur sont imparties. De ce fait, étant responsable de l'écologisation du Centre, la Direction s'assure que les objectifs énoncés dans la présente politique se retrouvent dans le plan d'action de l'année.

7.2. Le Comité de Gestion

Le Comité de Gestion adopte la politique environnementale qu'il peut évaluer et réviser en tout le temps. Il doit contrôler le respect des normes de l'environnement et du développement durable des entreprises scolaires et des activités génératrices de revenus.

Plus spécifiquement, le Comité de Gestion :

- Collabore à l'élaboration de la Politique environnementale;
- Précise annuellement les actions qu'il entend accomplir et produit un bilan de ses réalisations;
- Sensibilise l'ensemble des membres de la communauté Educative (direction, personnel et apprenants) et encourage l'engagement face aux enjeux environnementaux;
- Propose des activités de formation et de perfectionnement;
- Contribue à la veille stratégique des projets innovants et des sources de financement en lien avec l'environnement, l'écologisation, l'écocitoyenneté et le développement durable;
- Reçoit et traite les demandes de financement liées au Fonds environnemental et s'assure de le pérenniser avec le maintien des sources de financement;
- Contribue aux réflexions du Bureau de l'environnement et de l'innovation, le cas échéant.

7.3.Le Comité de Suivi des activités

Le Comité de Suivi :

- Assure la mise en œuvre, les suivis et le bilan du plan d'écologisation. Il comptabilise notamment l'ensemble des données pertinentes et assure l'obtention des certifications environnementales;
- Procède à l'inventaire des actions prévues au plan de travail des différents services en lien avec les objectifs de la présente politique et, le cas échéant, apporte son soutien;
- Propose des actions à intégrer au plan de travail des différents services, notamment celles qui permettent d'atteindre les exigences des certifications environnementales et assurent le suivi des actions retenues;
- S'assure régulièrement de l'avancement des actions des acteurs de la communauté, dresse le bilan des réalisations et le partage auprès de l'ensemble de la communauté;

7.4.L'Unité Formation Emploi

L'Unité Formation Emploi, en collaboration avec les entreprises du milieu, aident les apprenants à œuvrer dans un milieu professionnel en respectant l'environnement et le développement durable. Elles les encouragent à développer les compétences environnementales durant les activités.

Le chargé de stage et de formation en alternance prendra des précautions en cas d'utilisation des produits dangereux.

7.5.Le Comité de Parents

Il appuie la politique environnementale du Centre, sensibilise et encourage les jeunes à sa mise en application.

7.6. Le Comité des enseignants

- Il est chargé de mettre en application cette politique à travers les cours, les sensibilisations, les activités.
- Il favorise l'intégration de notions en matière d'écologisation, d'éducation relative à l'environnement (ERE) et d'écocitoyenneté, et ce, conformément avec la mission d'enseignement du Centre. De plus, il encourage, lorsque les compétences s'y prêtent, l'intégration de savoirs liés à l'ERE ainsi qu'à l'écocitoyenneté dans les activités de formation, et ce, en collaboration avec les enseignantes et les enseignants.

7.7. Le Gouvernement des apprenants

- Il est chargé de mettre en application cette politique à travers les sensibilisations, les activités.
- Il possède aussi un ministre de l'environnement qui est chargé d'assurer la propreté des salles, l'entretien de la cours et la gestion des déchets.

8. REVISION DE LA POLITIQUE

La Direction du Centre peut évaluer et réviser la présente politique en tout temps. Le Comité de Gestion établira un bilan de son application cinq ans après son adoption et recommandera à la Direction du Centre une révision de la politique cinq ans après son adoption, en concomitance avec l'élaboration de son plan stratégique.

9. ENTREE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Comité de Gestion.

NOTE

1. <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC> « LOI CADRE 2014.pdf »
2. <https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net> « La_politique_environnementale_essai_de_p.pdf »
3. <https://www.cvm.qc.ca/wp-content> « Politique-environnementale-06-21.pdf »
4. <http://www.in-terre-actif.com> « école verte-politique enviro.pdf »
5. Manuel de procédures sur le plan de gestion environnementale et sociale de BECIAS dans son programme 17-21
6. Curriculum de l'agroforesterie cycle court.pdf
7. Curriculum de transformation des produits agricoles et nutrition de base